La société civile burundaise en appelle rapidement à la Cour pénale internationale

Deutsche Welle, 28.09.2017 Avant que le Burundi se retire du statut de Rome, la sociÃ©tÃ© civile fait pression pour l'ouverture d'une enquÃªte par la Cour pÃ©nale internationale sur les crimes commis lors de la pÃ©riode post-Ã©lectorale dâ€™avril 2015.

Cela fait plus dâ€™un an que la sociÃ©tÃ© civile et lâ€™opposition attendentÂ l'ouverture dâ€™une enquÃªte par la Cour pÃ© internationale sur les crimes commis lors de la pÃ©riode post-Ã©lectorale dâ€™avril 2015 au Burundi. Alors le 19 juillet dernier, une dizaine d'organisation de la sociÃ©tÃ© civile ont lancÃ© une campagne des 100 jours pour mettre la pression sur la CPI afin dâ€™ouvrir cette enquÃªte. Mais la CPI est prise par le temps, car le 27 octobreÂ le Burundi devrait se retirer du statut de Rome et donc ne plus reconnaÃ®tre la CPI. "AprÃ¨s le Burundi ne sera plus tenu de coopÃ©rer", expliqueÂ Lambert Nigarura, prÃ©sident de la Coalition burundaise pour la Cour pÃ©nale international. Transmission d'informations Pour tenter d'obtenir l'ouverture d'une enquÃªte, la sociÃ©te civile ne mÃ©nage pas ses effrots. "Nous essayons de documenter ces violences et de les transmettre au procureur le plus rÃ©guliÃ¨rement possible", dÃ©tailleÂ Lambert Nigarura. Chaque mois un rapport est Ã©tabli. Il reste moins d'un mois Ã la Cour pÃ©nale internationale pour lancer une action.Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});